



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de l'article L211-7 du code l'environnement concernant le programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux d'entretien et d'aménagement des berges des cours d'eau du bassin versant des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Sont concernées par le projet les communes de : Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras-Plage, Villeneuve-les-Béziers.

Ce projet est soumis à une enquête publique du lundi 4 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12h00 soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Georges NIDECKER, Ingénieur conseil, retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Benjamin GONZALEZ, technicien au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron (téléphone : 06 89 24 56 69, e-mail :benjamin.gonzalez@vallees-orb-libron.fr)

le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera déposé et consultable :

- en mairie de Béziers siège de l'enquête, de Lieuran-les-Béziers et de Sérignan aux heures d'ouverture des bureaux au public.

À titre indicatif, les horaires d'ouverture des bureaux sont les suivants :

Béziers (casernes st Jacques - avenue de la Marne)	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00, l'après-midi sur rdv en appelant au 04 67 36 76 61
Lieuran les Béziers	lundi, mardi et mercredi: de 8h30 à 12h et de 16h00 à 18h30 jeudi et vendredi: de 8h30 à 12h et de 16h00 à 18h00
Sérignan	du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_beziers-mediterranee-web/
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête:

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Béziers, siège de l'enquête publique, Lieuran-les-Béziers et de Sérignan suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Georges NIDECKER, commissaire enquêteur
«programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron »
Mairie de Béziers
service urbanisme
avenue de la marne
34 500 Béziers

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_beziers-mediterranee-web/
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences, les lieux et jours suivants:

Mairie de Béziers	mercredi 6 novembre 2019	de 9h00 à 12h00
Mairie de Lieuran-les-Béziers	mardi 12 novembre 2019	de 8h30 à 12h00
Mairie de Sérignan	mercredi 20 novembre 2019	de 14h00 à 17h00
Mairie de Béziers	vendredi 6 décembre 2019	de 9h00 à 12h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), dans les mairies de Béziers, Lieuran-les-Béziers et de Sérignan.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_beziers-mediterranee-web/).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet valant déclaration au titre de la législation sur l'eau (articles L211-7, 214-1 à 6 du code de l'environnement).